

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 3 avril 2017

M. Pierre Méthé
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2017
Votre dossier : R-3981-2016
Notre dossier : R052464 YF

Cher monsieur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), souhaite corriger des erreurs cléricales apparaissant à deux pièces déposées dans le dossier décrit ci-dessus.

Il s'agit de la pièce HQT-12, Document 4.1 [B-0179], *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec*, en date du 15 mars 2017, à l'article 44.2 Entrée en vigueur des tarifs, 4^e ligne, afin d'exclure les termes « *et de la section E de l'appendice J* ».

La version française serait comme suit :

« **44.2 Entrée en vigueur des tarifs** : Le présent texte des *Tarifs et conditions des services de transport* entre en vigueur le xx xxx 2017, à l'exception des articles 15.7 et 28.5, ainsi que des annexes 1 à 3, 6, 7, 9 et 10 et de l'appendice H, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017.
[...] »

De plus, à la pièce HQT-12, Document 5.1 [B-0180], en date du 15 mars 2017, à l'article 44.2 Coming into Force of Rates, 4^e ligne, afin d'exclure les termes « *and section E of Attachment J* ».

La version anglaise serait comme suit :

« **44.2 Coming into Force of Rates**: The text of the *Hydro-Québec Open Access Transmission Tariff* herein shall come into force on xx xxx, 2017, with the exception of Sections 15.7 and 28.5, and Schedules 1 through 3, 6, 7, 9 and 10, and Attachment H, which shall come into force on January 1, 2017.
[...] »

Veillez recevoir, cher monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)